



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

DECISION PORTANT SIGNATURE DU MARCHE RELATIF A L'ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN

Administration Générale - Décision 2016-27

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la consultation lancée sous forme d'appel d'offres ouvert ayant pour objet les prestations d'entretien du réseau d'assainissement localisé sur le territoire de la ville de Livry-Gargan.

Vu l'avis de publicité n° 16-39872 paru en ligne sur le BOAMP, le 21 mars 2016,

Vu le registre de dépôt des candidatures et des offres,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la proposition de la société **CURAGE INDUSTRIEL DE GONESSE SAS**, représentée par Monsieur VEDEL Florent, située 12 rue Berthelot 95500 GONESSE, **pour le lot 1**,

Vu la proposition de la société **JEAN LEFEBVRE ILE DE FRANCE**, représentée par Monsieur GOMRI Ali, située 54 boulevard Robert Schuman BP94 93891 LIVRY-GARGAN CEDEX, **pour le lot 2**,

Vu la proposition de la société **EMU IDF**, représentée par Monsieur ALHINC Vincent, située ZI de la Croix Blanche 5 rue du petit Fief 91700 STE GENEVIEVE-DES-BOIS, **pour le lot 3**,

Considérant l'intérêt de l'offre retenue par le pouvoir adjudicateur pour la réalisation du présent marché,

D E C I D E

Article 1 : De signer le présent marché et toutes les pièces s'y rapportant avec :

- **la société CURAGE INDUSTRIEL DE GONESSE SAS, pour le lot 1**
- **la société JEAN LEFEBVRE ILE DE FRANCE, pour le lot 2**
- **la société EMU IDF, pour le lot 3**

Article 2 : Le présent marché est conclu pour un montant de :

- Lot n°1 : Inspections, entretien, curage et débouchage des canalisations
Maximum annuel HT : 500 000 €
- Lot n°2 : Travaux de génie civil
Maximum annuel HT : 700 000 €
- Lot n°3 : Maintenance des équipements de pompage et de refoulement
Maximum annuel HT : 50 000 €

Article 3 : Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il pourra être ensuite renouvelé trois fois pour une période de douze mois par reconduction tacite. Ce marché ne pourra excéder quatre années consécutives.

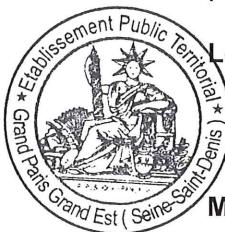
Article 4 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 5 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Fait à Noisy-le-Grand, le **28 JUIN 2016**



Le Président,

Michel TEULET

✓

Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu
à la Préfecture le :

28 JUIN 2016



✓

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »

Siège | Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand - Place de la Libération - 93160 Noisy-le-Grand | www.grandparisgrandest.fr

Siège administratif | 201, allée de Gagny - 93390 Clichy-sous-Bois | Tél. 01 41 70 39 10 - Fax. 01 41 70 39 19 | E-mail: contact@grandparisgrandest.fr